

La rentrée 2020 est un peu particulière. On aurait souhaité ne plus entendre parler du virus, mais il est là, et il nous faut apprendre à vivre avec...

L'objectif est de pouvoir continuer nos activités sportives, en vous assurant de bonnes conditions de protection contre le Covid. Pour cela, vos animateurs ne sont pas inactifs, ils profitent du mois d'août pour s'organiser et tester entre eux la mise en application concrète des recommandations sanitaires sur le terrain.

Dans le prochain RST infos nous pourrons donc détailler la mise en pratique des recommandations et vous donner le début du programme des randos ( à partir du 16 septembre ).

\*\*\*\*\*

Ce RST infos n° 104 est consacré au **renouvellement des adhésions**

- **Les permanences seront assurées tous les samedis de septembre (à partir du 5) de 10 h à 11 h, au 5 Av. Alsace-Lorraine, comme chaque année, et tous les premiers samedis des mois suivants. Le masque est obligatoire, mais l'accueil est chaleureux !**
- Vous devez avoir un **certificat médical** en cours de validité mentionnant votre aptitude à pratiquer la ou les activités souhaitées (absence de contre-indication).
- - ce certificat est valable 3 ans. **Pour la majorité des adhérents, ce certificat date de 2017 et doit être renouvelé.**
  - pour les nouveaux arrivants (à partir de 2018), il suffit de répondre au **questionnaire santé** (10 questions). Après avoir répondu à ce questionnaire, que vous conservez, vous signez l'attestation que le club doit conserver jusqu'à l'année suivante.
  - Si vous attestez avoir répondu **NON** à toutes les questions, la date du certificat médical sera vérifiée pour savoir si celui-ci est encore valable.
  - Si vous avez répondu **OUI** à une seule question, vous devez aller, avec le questionnaire, chez votre médecin pour obtenir un nouveau certificat médical d'aptitude à la pratique du sport.
- Vous devrez aussi signer le document de l'**assurance** au moment de votre inscription. **ATTENTION ! l'assurance actuelle est valable jusqu'au 30 Septembre.**  
A partir du 1<sup>er</sup> octobre si vous n'avez pas renouvelé votre adhésion VOUS N'ETES PLUS ASSURE...

- Pour les nouveaux adhérents uniquement, le document concernant la protection des données personnelles sera soumis à leur approbation. Il fait référence à la loi «Informatique et liberté» qui oblige les associations à des obligations de protection des données personnelles.
- Pour ceux qui n'ont pas internet, merci de remettre 8 enveloppes timbrées à vos noms et adresses afin que nous puissions vous transmettre le **RSTinfos** et autres informations tout au long de la saison.
- Cotisation annuelle :  
La cotisation pour la saison 2020/2021 s'élève à 45€, comprenant l'adhésion à la RST, la licence FFRS et l'assurance, la contribution au Coders38 et la contribution au Corers AURA. Pour ceux qui prennent uniquement l'adhésion à notre club le montant est inchangé à savoir 19€.

Et si vous connaissez des personnes qui hésitent à s'inscrire à la RST, encouragez-les à venir se renseigner aux permanences (on peut tester les activités proposées pendant 3 mois avec la carte Sport Senior Santé Découverte, 8 euros assurance comprise).

*A très bientôt !*

*Christian Montané*